

CONSEIL COMMUNAL DU 25 FEVRIER 2021

1. Modification du lieu de la réunion du conseil communal - Ratification

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

2. Procès-verbal de la séance antérieure - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

Le Mouvement Citoyen fait remarquer au Conseil que le procès-verbal contient encore un certain nombre d'abréviations. Ce PV ayant notamment pour but d'informer les citoyens, ces abréviations ne facilitent pas la compréhension du texte.

3. Situations de caisse au 31-03-2020 - Visa

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

4. Situations de caisse au 30-06-2020 - Visa

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

5. Situations de caisse au 30-09-2020 - Visa

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

6. Situations de caisse au 31-12-2020 - Visa

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

Nous avons fait remarquer que ce serait bien de communiquer les situations de caisse en temps et en heure mais « Mieux vaut tard que jamais ».

7. Taxe sur les carrières - Exercice 2021 - Enrôlement à concurrence des 20% autorisés - Approbation

Ce point a été approuvé avec 14 voix « pour » et 5 « abstentions » (MCS)

MCS : « La dernière fois, vous aviez proposé qu'on se rencontre à ce sujet. Nous n'avons pas été invité, où en êtes-vous dans votre réflexion ? »

Monsieur le Bourgmestre : « le point est en cours de réflexion avec le directeur financier, il se renseigne auprès d'autres communes »

8. Plan de Cohésion Sociale - Rapports d'activités et financier 2020 – Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

9. Budget participatif - Règlement - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

Nos remarques par rapport à ce règlement :

- Qui est l'auteur de ce règlement ? Madame Vangossum a semblé surprise lorsque nous lui avons demandé si c'était la société Up-City (à laquelle la commune a versé 15.000 euros) qui avait établi ce règlement. Elle nous a répondu qu'il avait été rédigé en partenariat avec Cap Collectif.

Il nous semblait évident d'inclure les citoyens dans la mise en place du règlement du budget participatif. Dans ce cadre-ci, ce sont les politiques qui ont décidé du règlement, nous le regrettons. Nous nous étonnons que la participation arrive seulement dans un 3ème temps. «On prend la corde par le mauvais bout. » Il semble qu'à la commune, quand on parle de participation citoyenne, le citoyen apparaît quand le train est déjà parti.

- Le règlement prévoit, à l'article 6 : « Etre des projets d'investissement, c'est-à-dire des dépenses à caractère exceptionnel (qui ne génèrent pas de frais de fonctionnement courants) »

Selon nous, cet article devrait être plus précis car il prête à confusion.

- Rien n'est précisé par rapport au tirage au sort. Il doit être, selon nous, représentatif de la population résidant sur la commune (mixité des genres - âge - milieu social ...).
- Les échéances proposées nous semblent trop courtes et laissent peu de temps aux citoyens pour s'informer, poser des questions et le cas échéant, s'engager.

Nous avons demandé à Mme Vangossum, échevine, si une plateforme informatique serait utilisée. Mme Vangossum nous a répondu que la plateforme existait déjà et que le personnel communal s'y formaient.

Nous avons demandé que l'étude concernant les projets soit motivée et mise à la disposition du public.

Madame Vangossum a répondu que « le comité de suivi pourra toujours faire des propositions et que des ateliers participatifs seront proposés pour apprendre comment faire un projet ».

Vous trouverez le règlement en question sur notre site [mcssprimont.com](https://b4095764-fea7-425a-b16c-4c315f9f60e5.filesusr.com/ugd/c087cd_4cf82668f5a648c2b9787370024fef19.pdf) dans l'onglet Flash Budget Participatif : https://b4095764-fea7-425a-b16c-4c315f9f60e5.filesusr.com/ugd/c087cd_4cf82668f5a648c2b9787370024fef19.pdf

Dans ce dossier, nous avons fait le lien avec un courrier adressé par l'administration communale aux citoyens âgés de plus de 65 ans, relatif à la création d'un atelier informatique.

Nous avons exprimé notre regret de voir qu'une association aidée par la commune n'a pas été incluse dans la démarche. En effet, cette association fournit, depuis plus de 15 ans (plus de 600 participants) les services informatiques en question. Suite à notre remarque, il nous a été répondu qu'il s'agissait juste d'une enquête. Cela nous étonne vu la forme du courrier envoyé...

10. Représentation au sein du Comité de suivi du budget participatif - Désignation

Monsieur Michel Beaufays représentera le Mouvement Citoyen au comité de suivi du budget participatif.

11. Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) - Convention relative à la participation dans les frais de fonctionnement d'un véhicule de consultation mobile - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

Nous proposons que la commune mette à disposition des locaux à Louveigné et Banneux pour les permanences de l'ONE de manière à améliorer le confort des parents et des enfants. Actuellement les permanences se font dans le car ONE.

12. Fabrique d'Eglise Saint-Martin de Sprimont - Modification budgétaire 2021 N°1 - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

13. Fabrique d'Eglise Saint-Pierre de Florzé - Modification budgétaire 2021 N°1 - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

14. Demande de IMMOBILIERE DU RY représentée par Mr ANCION - Modification de voirie, rue de la Foire (CV n°13) - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

Nous nous abstenons sur les points relatifs au cession d'emprise. Notre abstention rejoint les inquiétudes des riverains. Certaines cessions d'emprises ont eu lieu il y a plus de 40 ans et on n'y a toujours rien fait. Le remède est pire que le mal. Cette cession d'emprise élargi la voirie et cela pose des problèmes de vitesse, déviation ... Nous attendons un projet clair et défini à propos des cessions de voirie.

Réponse de Madame Ummels, échevine : « on propose aux personnes de mettre de la pelouse pour continuer à les entretenir. Si on ne fait pas les cessions d'emprise maintenant, il n'y aura jamais de trottoirs possibles. »

Réponse de Monsieur le Bourgmestre : « si nous n'avons pas l'emprise au moment voulu, nous ne pourrons pas aller rogner dans leurs aménagements (haies ...). Le jour où le dossier (aménagement des trottoirs) est sur la table et qu'on le place dans le calendrier, on aura déjà ce dont on a besoin. »

MCS : « c'est le style de projet qu'on peut imposer au promoteur. »

Madame Ummels : « on le fait à chaque fois » (cela s'appelle les charges urbanistiques).

Monsieur le Bourgmestre : « les charges urbanistiques étaient bien moindre il y a 40 ans. Ici, dès le départ, le promoteur doit mettre en place quelque chose ».

MCS : « Pourquoi n'impose-t-on pas l'aménagement du carrefour avec un plateau à la maison de repos de Dolembreux ? »

Madame Ummels : « Nous avons abordé le dossier lors de la dernière réunion avec le MET ((Ministère de l'Équipement et des Transports). D'un côté les haies et de l'autre côté, il y a des conduites de gaz et une boîte électrique RESA.

On prévoit un élargissement jusqu'aux conduites de gaz. On fait déjà payer beaucoup : déplacement de l'arrêt de bus, passage pour piétons (avec îlot) au centre, sécurisation à l'arrière, aménagement en piste cyclable partagé avec la voiture. »

Monsieur le Bourgmestre : « ce sont des voiries régionales, nous avons eu 4 réunions pour arriver à un compromis. »

15. Marché de Travaux - Entretien des toitures de l'école de Sprimont centre - Approbation

47 000 € c'était prévu pour 2021

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

16. Engagement d'association avec la Plateforme pour le Service Citoyen.

Il s'agissait d'un point déposé par notre Mouvement Citoyen. Vous pouvez retrouver le détail de ce point sur notre site mcsprimont.com à l'onglet « nos actions ».

Le report du point a été approuvé avec 20 voix « pour » et une voix « contre » (MCS)

Selon Madame Vangossum, échevine de la jeunesse et de la cohésion sociale, ce projet est développé depuis déjà plusieurs mois au sein de la commune. Des contacts réguliers

ont été pris avec la plateforme du service citoyen. Madame Vangossum nous reproche de ne pas avoir demandé aux services concernés de la commune ce qui était déjà envisagé et mis en place.

Ce qui nous surprend c'est que, sur la présentation du plan de cohésion sociale, en face du critère « service citoyen », la commune a répondu « non » et n'a pas indiqué que le dossier était en cours.

De plus, lors de nos différents contacts avec la correspondante de la plateforme, il nous a été signalé que rien n'était encore mis en place à Sprimont (contrairement aux propos tenus par Mme Vangossum).

Suite aux réponses de Mme Vangossum lors du conseil communal, nous avons repris contact avec la plateforme pour le Service Citoyen.

Vous trouverez sur notre site mcsprimont.com dans l'onglet « **nos actions** » le courrier que nous avons envoyé aux membres du conseil communal et aux citoyens présents lors de ce conseil.

Madame Vangossum a évoqué une étude sur une éventuelle demande par rapport à notre commune. Nous ne comprenons pas à quoi cela peut servir, l'objectif étant de faire passer l'information au plus grand nombre de jeunes possible.

Monsieur le Bourgmestre a proposé de reporter le point.

Madame Vangossum nous a également reproché le fait que nous posions nos questions lors du conseil communal alors que nous avons la possibilité de venir les poser à la commune.

Nous avons répondu que nous considérons le conseil communal comme un endroit où relayer les questions des citoyens et leur permettre d'entendre les réponses qui y sont données.

Il est intéressant de noter que, dans le projet de procès verbal de la séance du 21 avril, les considérations évoquées ne correspondent pas à ce qui nous a été dit lors du conseil communal du 25 février 2021.

Questions orales d'actualité

MCS : avec le retour du soleil, il risque d'y avoir le retour des problèmes au lac Bleu à Chanxhe. Y a-t-il du nouveau dans ce dossier ?

Le COLLEGE : des contacts ont eu lieu hier (24/02/2021). Les conflits entre le propriétaire du terrain et l'exploitant semblent enfin s'arranger après de nombreux mois. Dans le cadre d'une nouvelle demande d'exploitation, l'exploitant est intéressé de relancer une extraction sur ce site qui nécessitera de vidanger le lac bleu. C'est la solution attendue depuis des années. Pour ce faire des contacts ont récemment été pris avec le service travaux afin de voir si des canalisations visibles pourraient être utilisées pour cette vidange. Ces canalisations n'étant pas l'oeuvre de la Commune de Sprimont, l'exploitant a été redirigé vers Infrabel. Le Collège n'est pas maître du timing .

CDH+ : relaie l'interpellation de citoyens par rapport au projet d'abattage d'un arbre rue Jean Schinler. Il revient que dans le permis de départ, cet abattage avait été refusé. Un deuxième permis est à présent déposé. Dans le cadre de l'enquête publique actuelle, des courriers ont été transmis au service urbanisme afin de s'opposer à cet abattage tout en avançant une série d'arguments relevant notamment d'aspects environnementaux, paysagers,... Pourquoi le Collège ne décide-t-il pas lui-même une interdiction d'abattage ? Quelle va être la position du Collège ? Il semble que ce qui avait été demandé dans le cadre du premier permis au niveau replantage n'a pas été mis en oeuvre.

Il y aurait eu le remplacement d'un mur existant par du soutènement en béton non prévu initialement. Est-ce que ce n'est pas le placement des « L » en béton qui aurait endommagé les racines de l'arbre ?

Le COLLEGE : le Collège n'a pas encore pris position dans le cadre de la nouvelle demande de permis pour l'abattage de l'arbre. Pour toute demande déposée auprès du service urbanisme il y a une obligation d'instruire le dossier. Ce n'est donc pas parce qu'il y a une demande qui est traitée par le service urbanisme que le Collège est déjà d'accord. Dans le cas précis, l'entrepreneur avait contacté au préalable le Collège qui lui avait répondu que dans la mesure où l'abattage n'avait pas été autorisé dans un premier temps il n'y avait pas de raison que cela le soit à présent. L'entrepreneur a tout de même décidé de déposer une demande de permis pour l'abattage. Cette demande doit donc être instruite. Au vu des réactions qu'il y avait déjà eues lors du premier permis, il a été décidé avec le service de lancer une enquête publique alors qu'elle n'était pas obligatoire. Le Collège veut écouter les citoyens dans le cadre de ce projet. Le Collège n'a jamais dit qu'il serait d'accord pour l'abattage. Actuellement le service est dans l'attente de l'avis du DNF (Département de la Nature et des Forêts). Sans cet avis le Collège ne se prononcera pas. En ce qui concerne les plantations prévues dans le premier permis, elles ont quasi toutes été réalisées (arbres fruitiers, plantations des haies,..). Quant au mur de soutènement : il a été remplacé suite à un problème, en accord avec le voisin direct. Un permis était toutefois nécessaire, par conséquent un permis de régularisation a été déposé. Il prévoit des haies devant les L en béton. Pour les racines éventuellement endommagées, il n'est pas sûr que les « L » en béton viennent jusque-là. Les riverains peuvent donc être rassurés : le Collège attend l'avis du DNF (Département de la Nature et des Forêts) avant de se prononcer et les riverains doivent savoir que l'enquête publique non obligatoire a été mise en place afin que le Collège puisse tenir compte de leurs avis.

CDH + : quelle est la situation du dossier relatif au placement d'un distributeur de billets à Sprimont ?

Le COLLEGE : l'architecte de la Commune prépare la demande de permis d'urbanisme. Le distributeur sera placé sur la place au centre de Sprimont à côté du glacier. L'endroit est central et proche de l'emplacement des anciens distributeurs.

MCS : relaient des demandes de citoyens qui souhaiteraient le placement d'un grand panneau 50km/h à l'entrée de Cornemont ainsi que le déplacement de ces panneaux afin de casser l'habitude qui est peut-être déjà prise de les voir à tel ou tel endroit.

Le COLLEGE : il a été décidé que ces grands panneaux 50km/h ne seraient placés qu'aux abords des voiries régionales. Les raisons sont les suivantes : - ils ont un certain coût ; - ils ne sont pas réglementaires ;

- le SPW (Service Public de Wallonie) routes a marqué son accord pour qu'ils soient placés aux abords des voiries régionales, sur terrains privés ;
- c'est un dispositif relativement lourd placé sur terrain privé avec l'accord des différents propriétaires ;
- il n'est pas possible d'en placer partout. Pour information depuis qu'ils sont placés il y a eu +/- 16 demandes de nouveaux emplacements ;
- même si l'intérêt des citoyens est tout à fait compréhensible, il ne serait pas gérable de prendre en compte les différents demandes de déplacements aux lieux souhaités sur tout le territoire de la Commune
- il est important de sensibiliser, toutefois au final c'est aux conducteurs à faire preuve de civisme et à faire attention à leur vitesse.

CDH + : il est paru dans la presse que la Commune d'Aywaille réfléchissait à l'avenir de sa piscine. Deux solutions sont possibles : la rénovation ou la construction d'une nouvelle

piscine en collaboration avec les autres communes. La Commune de Sprimont a-t-elle été contactée concernant ce soucis ?

Le COLLEGE : les Communes de Chaudfontaine et d'Aywaille, en pleine réflexion depuis un an, se sont adressées au Collège pour savoir qu'elle serait l'intention de la Commune de Sprimont quant à notamment la fréquentation des élèves des écoles sprimontoises. Il va de soi, que tout en respectant la législation sur les marchés publics, le Collège souhaite que les élèves continuent à fréquenter ces piscines. Il faut savoir que les subsides octroyés par la Région le seront en priorité pour des projets supracommunaux. Toutefois le Collège a fait savoir que la Commune de Sprimont était intéressée en tant qu'utilisatrice pour ses élèves et non en tant qu'investisseuse.

CDH + : dans le procès-verbal du dernier conseil des utilisateurs (*le conseil des utilisateurs réunis, deux fois par an, les utilisateurs des infrastructures sportives gérées par la Centre Sportif Local*) on parle de chèques sports. Qu'est-ce que c'est ?

Le COLLEGE : cela a été évoqué lors de l'examen du budget communal. Il s'agit de la possibilité pour des enfants sprimontois de bénéficier, sous certaines conditions, de chèques sport ou culture. Ce serait une aide financière pour l'inscription à une activité sportive ou culturelle ou à un stage. Il s'agissait donc d'informer les clubs de l'existence de cette possibilité qui sera mise en place pour la prochaine rentrée sportive.

CDH + : Suite au courrier adressé aux associations leur proposant une aide éventuelle dans le cadre de la crise sanitaire, y-a-t'il eut beaucoup de demandes ? Les enveloppes prévues au budget seront-elles suffisantes ?

Le COLLEGE : Il y a eu quatre dossiers qui sont à l'examen. Pour le moment les enveloppes prévues seront suffisantes.

MCS : à la lecture des procès-verbaux, il est constaté que le Collège n'a pas accepté l'octroi d'une aide financière à CAP48 dans le cadre de la campagne Viva for Life. Pourquoi ?

Le COLLEGE : c'est une question d'opportunité. Il n'est pas possible de marquer son accord pour un tel subside car il ne serait pas possible d'octroyer un subside à toutes les associations qui en ferait la demande. Ce n'est pas le rôle d'une Commune d'aider ce type d'association. Le soutien est apporté d'une autre manière, comme par exemple en servant de courroie de transmission pour la communication, en donnant une autorisation d'accès à certains endroits, pour faire du porte à porte par exemple lorsque la situation sanitaire ne permet.